

27^e CONGRÈS

Candidatures pour l'élection des membres du Conseil d'administration

Note du Secrétaire général

1. Objet	Références/paragraphes
Informers les Pays-membres de l'Union des candidatures reçues aux sièges du Conseil d'administration.	§§ 1 et 2
2. Décision attendue	
Procéder à l'élection des membres du Conseil d'administration sur la base de la liste des candidatures figurant dans la version finale de ce document qui sera publiée lors du Congrès.	

1. Sur la base de l'invitation à présenter des candidatures pour le Conseil d'administration (CA) à élire par le 27^e Congrès, diffusée par le biais de la circulaire du Bureau international 2 du 6 janvier 2020, les 39 Pays-membres ci-après ont à ce jour communiqué officiellement leur candidature au Bureau international:

Groupe 1 – Hémisphère occidental (huit sièges)

- Amérique (États-Unis)
- Argentine
- Canada
- Chili
- Cuba¹
- Uruguay¹

Groupe 2 – Europe orientale et Asie du Nord (cinq sièges)

- Bélarus
- Bosnie et Herzégovine
- Géorgie¹
- Kazakhstan¹
- Russie (Fédération de)

¹ Membre ayant déjà effectué un mandat au sein du CA.

Groupe 3 – Europe occidentale (six sièges)

- Allemagne²
- Autriche
- Belgique²
- Espagne²
- France
- Royaume-Uni²
- Suisse²
- Turquie

Groupe 4 – Asie du Sud et Océanie (10 sièges)

- Arabie saoudite
- Bangladesh
- Chine (Rép. pop.)²
- Émirats arabes unis²
- Inde
- Iran (Rép. islamique)²
- Iraq
- Jordanie
- Malaisie²
- Oman
- Qatar
- Thaïlande

Groupe 5 – Afrique (11 sièges)

- Algérie²
- Cameroun
- Égypte
- Kenya²
- Madagascar
- Nigéria
- Tanzanie (Rép. unie)
- Tunisie²

2. Selon l'article 106.3 du Règlement général de IUPU, la moitié au moins des membres doit être renouvelée à l'occasion de chaque Congrès et aucun Pays-membre ne peut être choisi successivement par trois Congrès.

| Berne, le 27 novembre 2020

Bishar A. Hussein
Secrétaire général

² Membre ayant déjà effectué un mandat au sein du CA.